

PROCÈS VERBAL

Conseil Municipal du 12 juillet 2024 (19h00)

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVRIER, Le Maire. La convocation précisant le lieu et les conditions de la réunion ordinaire a été envoyée à chaque élu le 05 juillet 2024 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : Mme BERRO Souraya, M. BLANCKAERT Didier, M. BRUNET Élisée, Mme CONIL Brigitte, M. BOSC David, M. CHEVRIER Philippe, Mme CIEPIELA Stéphanie, Mme DURAND Claudine, M. FAVAUDON Dominique, Mme GATHIER Régine, M. LOGRADO Carlos, M. MONNEREAU Patrick, M. MOULUN Frédéric, M. RENARD Roger.

Était absente excusée : Mme BERNARD Christine

Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 14 Votants : 14

Assistait à la réunion : Mme Stéphanie KHIATE, Secrétaire Générale

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT, le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Didier BLANCKAERT.

ORDRE DU JOUR :

INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2024

- 1 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Désignation des représentants au SIFICES
- 2 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Désignation des membres de la commission de délégation de service public
- 3 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Désignation des membres de la commission Marché à procédure adaptée et Commission d'appel d'offres
- 4 FINANCES LOCALES – Budget Camping – Décision modificative n°2 du budget annexe
- 5 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – Avis sur le rapport d'activité d'urbanisme 2023 de la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron

Questions diverses

INSTALLATION DES NOUVEAUX CONSEILLERS MUNICIPAUX

Présentation des nouveaux élus.

Lecture par le Maire de la Charte de l'élu local et distribution de la Charte ainsi que du tableau des coordonnées de tous les élus.

Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 19 juin 2024

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

01 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Désignation des représentants au SIFICES

Par délibération n° 03 le Conseil Municipal du 12 avril 2023 a désigné M. David BOSC, Mme Souraya BERRO membres titulaires et M. Mickaël BIGOT membre suppléant du Syndicat Intercommunal pour le fonctionnement et les investissements du Collège d'Enseignement Secondaire de St Pierre d'Oléron.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Considérant qu'il convient de pourvoir à la vacance du poste de membre suppléant suite à la démission de M. Mickaël BIGOT, après un appel de candidatures et au vote à bulletin secret, le dépouillement a donné les résultats suivants :

Candidature : M. Carlos LOGRADO

- Nombre de bulletins	14
- Bulletins blancs ou nuls.....	01
- Suffrages exprimés.....	13
- Majorité absolue.....	08

Monsieur Carlos LOGRADO a obtenu : 13 voix

- **M. LOGRADO Carlos EST DESIGNÉ** membre suppléant,
- Mme BERRO Souraya et M. BOSC David **SONT MAINTENUS** membres titulaires.

02 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Désignation des membres de la commission de délégation de service public

Par délibération n° 05 le Conseil Municipal du 17 décembre 2020 a institué une commission de délégation de service public et a désigné en tant que membres titulaires Messieurs Elisée BRUNET, Patrick MONNEREAU et Roger RENARD puis en tant que membres suppléants M. Mickaël BIGOT, M. Henri BALDASSARI, Mme Souraya BERRO et Mme Stéphanie CIEPIELA.

Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, la Commission est composée du maire, président, et de trois membres du conseil municipal élus par le conseil au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et au scrutin secret sauf accord unanime contraire.

L'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Si, à l'issue du calcul, une liste n'est pas représentée, un siège est attribué automatiquement à chaque liste puis on effectue le calcul de la représentation proportionnelle au plus fort reste.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Siègent également à la commission avec voix consultative, le comptable de la collectivité, un représentant du ministre chargé de la concurrence, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Considérant qu'il convient de pourvoir à la vacance de deux postes de membre suppléant suite à la démission de Mickaël BIGOT et au décès d'Henri BALDASSARI, après appel des listes de candidat pour les postes de suppléants et vote à bulletin secret :

Nombre de liste : 1 composée de Mme Claudine DURAND et M. Frédéric MOULUN

- Nombre de bulletins	14
- Bulletins blancs ou nuls.....	00
- Suffrages exprimés.....	14
- Majorité absolue.....	08

La liste 1 composée de Mme Claudine DURAND et M. Frédéric MOULUN a obtenu : 14 voix

- **Mme Claudine DURAND et M. Frédéric MOULUN SONT DÉSIGNÉS** membres suppléants,
- Messieurs Elisée BRUNET, Patrick MONNEREAU et Roger RENARD **SONT MAINTENUS** en tant que membres titulaires,
- Madame Souraya BERRO **EST MAINTENUE** en tant que membre suppléant.

03 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE – Désignation des membres de la commission Marché à procédure adaptée et Commission d’appel d’offres

Par délibération n° 03 le Conseil Municipal du 10 juillet 2020 a créé et désigné les membres de la commission MAPA (Marché à procédure adaptée).

La composition de la « commission MAPA », présidée par Le Maire, est identique à celle de la commission d’appel d’offre à savoir 1 président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants.

La Commission MAPA joue un rôle purement consultatif et n’attribue pas les marchés. Les avis émis par la Commission MAPA seront soumis au vote du Conseil Municipal qui attribue le marché au(x) candidat(s) retenu(s).

Le Conseil municipal sera donc libre de suivre ou non les avis émis par la Commission MAPA.

Considérant qu’il convient de pourvoir aux vacances des postes de suppléant de Messieurs Philippe CHOTEAU, Michel DAISSE et Henri BALDASSARI et sur la proposition établie par M. Le Maire, le Conseil Municipal :

- **DÉSIGNE** en qualité de membres suppléants :
 - M. Carlos LOGRADO
 - Mme Régine GATHIER
 - Mme Christine BERNARD,
- **MAINTIENT** M. Patrick MONNEREAU, M. Elisée BRUNET et M. Didier BLANCKAERT en tant que membres titulaires.

Délibéré à l’unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

04 FINANCES LOCALES – Budget Camping – Décision modificative n°2 du budget annexe

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements de crédits dans le cadre de l’exécution budgétaire 2024, le Conseil Municipal :

- **ADOPTE** la Décision Modificative n°2 portant ajustements des crédits budgétaires 2024 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article(Chap) - Opération	Montant	Article(Chap) - Opération	Montant
2121 (21) : Terrains nus - 2022001	8 494,00	001 (001) : Excédent d’investissement reporté	28 494,00
2154 (21) : Matériel industriel - 2024002	20 000,00		
Total dépenses :	28 494,00	Total recettes :	28 494,00

Total Dépenses	28 494,00	Total Recettes	28 494,00
-----------------------	------------------	-----------------------	------------------

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

05 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES – Avis sur le rapport d'activité d'urbanisme 2023 de la Communauté de Communes de l'île d'Oléron

Le président de la communauté de communes adresse chaque année aux maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Le rapport d'activité 2023 de la CdC de l'île d'Oléron est porté à l'attention des élus et de ses principaux partenaires. Il est synthétisé comme suit :

- Le service,
- Les missions réalisées par la CdC et les communes,
- Des données chiffrées,
- Les missions secondaires du service,
- L'Etat des lieux de la planification,
- Le budget.

Considérant le rapport d'activité 2023 transmis à chaque élu en pièce jointe, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la transmission du rapport d'activité 2023 de la Communauté de communes de l'île d'Oléron,
- **APPROUVE** le contenu dudit rapport.

Délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Adopté par	14	Voix	Unanimité
Présents ou représentés	14	Voix	
Exprimés	14	Voix	
POUR	14	Voix	
CONTRE			
ABSTENTION			

Compte rendu des décisions du Maire

Néant

Questions diverses

Question de Mme Berro : Quand sont prévus les Conseils Municipaux du second semestre ?

Réponse apportée : En règle générale, ils sont planifiés le 3ème mercredi de chaque mois, sauf en cas de force majeure. Le calendrier sera envoyé par courriel à chaque conseiller avant la fin du mois de juillet 2024.

Question de M. Renard : Serait-il possible de solliciter la Communauté de communes pour remplacer les manches à air proches du moulin qui sont très endommagées ?

Réponse apportée : Les membres du conseil partagent l'opinion de Monsieur Renard. Une demande sera formulée dès le lundi 15/07 auprès des services communautaires.

Levée de séance : 19h45

Approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal du 18 Septembre 2024

Le secrétaire de séance

M. Didier BLANCKAERT

Affiché le :

23 SEP. 2024

Le 1^{er} Adjoint pour le Maire empêché



M. Patrick MONNEREAU